

PONT DE FLEURVILLE

Restrictions de circulation sur le pont de Fleurville

Dans le cadre de la surveillance de l'ouvrage, un bureau d'études spécialisé missionné par le Département de l'Ain est intervenu pour une inspection périodique du pont de Fleurville.

Compte tenu des premières constatations sur l'évolution de l'état de l'ouvrage, il est nécessaire de procéder à des investigations supplémentaires afin de s'assurer que les mesures actuelles de limitation de tonnage sont toujours adaptées à ses capacités.

Par mesure de sécurité, dans l'attente des résultats de cette inspection complémentaire, il est mis en place une nouvelle limitation de tonnage à 3.5 tonnes jusqu'à la fin du mois d'août. Suivant le résultat des investigations complémentaires, il sera peut-être nécessaire de prolonger cette limitation au-delà de fin août.

Les itinéraires de déviation qui avaient déjà été mis en place pour les camions de plus de 26 tonnes ne seront pas modifiés. Ils devront donc à présent être empruntés par tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes. La signalisation sera adaptée en conséquence.

Des déviations sont mises en place de chaque côté de la Saône :

- Au nord, par les RD 906, 975 et 933 (côté Saône-et-Loire) et par la RD 933 (côté Ain)
- Au sud, par la RD 906 et par l'autoroute A40 (côté Saône-et-Loire) et par l'autoroute A40 et la RD 933 (côté Ain)







